



COMMUNE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025
(Date de convocation 7 avril 2025)

Délibération N° 20250410 - 5

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée M. Alexandre Pujo-Menjouet

Secrétaire de séance : Mme Aurore Ville

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le maire propose d'allouer les subventions 2025 aux associations comme suit :

Association	Subventions octroyées pour 2025
AAPPMA	1000
Ailes du Théâtre	1500
Bzzz	-
Carrefour des Patrimoines	9000 + 1000
Campan Pétanque	200
Chasseurs Campanois	1000
Courtaou de Pla	200
Eleveurs de la Vallée	1600
Escouliets	800
Era Vrespada	2000
Fête de la Montagne	2600
FNACA	500

Football Loisirs Campan	2000
Marbrés de l'Espiadet	3000
Mariolles	2000
Maynats	1000
MIAM	-
Mounaques et Cie	5000
Pastourelles	3000
Pêche sportive	1500
Piano Pic	1500
Pierre des Esclozes	1000
Pyréneire	500
Radio Nostalgie	500
Rigoles de Gaye	630
Sentiers de Campan	1000
Ski Club	5780
Traverse	1500
Vieux Village	1800
Vol Libre Bigourdan	1000
Comité Campan	2600
Comité Galade	1600
Comité Ste Marie	2600
Comité La Séoube	2600
La Baleine Blanche	-
Gym Volontaire Bagnères	-
Dauphins de Bagnères	-
TOTAL	63510 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser à chaque association une subvention dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus, pour un total de **63 510** euros.

Date affichage : 17/04/25

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre PUJO-MENJOUET



Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20250410-20250410-05-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025